
Résolution sur la lutte contre le virus Ebola et la réforme de l'aide au développement

(Version originale)

Constatant l'insuffisance des soins médicaux disponibles, surtout des infrastructures hospitalières et que les systèmes sanitaires locaux sont dépassés par l'ampleur de la crise.

Craignant que les autres malades (atteints d'autres maladies qu'Ebola) aient un accès insuffisant aux soins, parce que les hôpitaux sont trop occupés par les patients victimes d'Ebola et que les possibilités de séparation des malades pour éviter des contagions en milieu hospitalier sont insuffisantes ;

Regrettant le manque d'éducation au sujet des maladies infectieuses rencontrées en Afrique au sein des populations des Etats concernés, principalement la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia;

Tenant compte des témoignages selon lesquels les populations locales ne feraient parfois pas confiance à l'aide occidentale, et plus spécifiquement aux docteurs qui pratiquent une médecine occidentale ;

Observant que les médias ont largement abandonné le sujet d'Ebola ;

Notant que les médias et l'attention politique se sont généralement concentrés sur les risques réels pour les Occidentaux davantage que sur les risques pour les populations et les économies locales ;

Prenant acte des bonnes intentions de nombreux membres de la communauté internationale qui ont promis des aides financières combinées de plusieurs milliards d'euros aux Etats les plus affectés par l'épidémie Ebola, mais regrettant que moins de la moitié de l'aide promise ait effectivement été mise à disposition ;

Notant que l'épidémie d'Ebola a fait près de 10.000 morts, essentiellement en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone ;

Notant qu'Ebola recule actuellement, mais que l'OMS appelle quand même à la vigilance, notamment au vu de l'interruption du déclin de nouveaux cas en Guinée ;

Rappelant qu'il n'y a pas de vrai vaccin contre Ebola disponible à grande échelle pour contrebalancer la haute mortalité du virus et qu'il faut comprendre l'origine et la diffusion de la maladie ;

Avertissant de la difficulté de la tâche d'éradiquer complètement l'épidémie et de remettre sur pied les économies des Etats les plus affectés, ainsi que leurs systèmes de santé pour prévenir le risque d'un renouveau d'une telle épidémie ;

Déplorant le manque persistant d'accès à l'eau potable pour de nombreuses populations, notamment en Afrique ;

Considérant que 2015 marque la fin du cycle actuel des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ci-après, les "OMD") ;

Rappelant que ces OMD sont au nombre de huit : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre des maladies telles que le HIV/SIDA et le paludisme, préserver l'environnement, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement ;

Considérant que l'aide au développement a besoin de nouvelles réformes car elle est insuffisamment adaptée aux défis actuels: en particulier, les Etats bénéficiaires sont trop habitués à cette aide permanente, ce qui génère une dépendance par rapport aux Etats donateurs (essentiellement occidentaux) ;

Notant que le système d'organisation de la société dans les Etats africains est différent du système occidental et que ces différences sont trop souvent négligées ;

Déplorant la persistance de la corruption dans de nombreux Etats pauvres, avec comme conséquence que le détournement de l'aide demeure un grand problème ;

Le Parlement des Jeunes:

1. Demande une aide d'urgence et la création d'infrastructures supplémentaires pour traiter les autres malades, afin de mettre en place (aussi longtemps que la crise sanitaire résultant d'Ebola dure) une séparation des malades permettant de prévenir les contagions dans les lieux de soins.
2. Appelle les gouvernements locaux concernés à mieux informer la population et à familiariser les gens avec les risques d'infection: l'éducation sur l'hygiène de base doit déjà commencer à l'école, mais il faut aussi former les adultes aux bonnes pratiques pour minimiser les risques de contagion.
3. Invite à un maximum de précautions dans la gestion des cadavres de personnes décédées de la maladie d'Ebola, en utilisant par exemple des sacs mortuaires pour effectivement réduire au maximum le risque de contagion par ce biais.
4. Appelle les pays de l'ONU à encourager des professionnels de la santé à se déplacer, par exemple en leur proposant un régime attractif et en les assistant suffisamment quand ils reviennent (ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas).
5. Souligne l'importance de familiariser les populations locales avec la médecine moderne de l'Occident et des standards aussi élevés que possibles d'hygiène de vie.

6. Souhaite que les Etats concernés, avec l'aide de l'ONU, construisent des écoles pour médecins (avec au début des formateurs occidentaux, qui seraient au fur à mesure remplacés par du nouveau personnel local) et aussi des hôpitaux adaptés.
7. Incite les occidentaux à promouvoir et financer la recherche sur un vaccin contre le virus Ebola.
8. Invite à encourager l'élaboration d'un plan régional ouest-africain de lutte contre les épidémies et de coordination des services de santé des différents Etats.
9. Insiste sur la nécessité d'aider, financièrement mais pas seulement, les Etats les plus affectés par l'épidémie d'Ebola à relancer le développement de leurs économies au niveau local/régional et à investir dans la modernisation de leurs systèmes de santé publique.
10. Souligne qu'il sera important d'accompagner les familles et les populations locales particulièrement décimées par l'épidémie d'Ebola afin d'éviter que celles-ci ne tombent dans la misère, ce qui les rendrait encore plus vulnérables à de nouveaux fléaux et épidémies.
11. Note avec satisfaction que plusieurs OMD seront tenus d'ici la fin de l'année grâce à l'engagement du PNUD et de la communauté internationale, en coordination avec les Etats concernés, mais souligne que les efforts ne doivent pas s'arrêter à la fin de l'année et qu'il est indispensable que les Etats du monde entier s'accordent sur des moyens effectifs de poursuivre les actions entreprises pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes, faire reculer les maladies les plus dangereuses, et protéger l'environnement.
12. Remarque que différentes régions du monde sont parvenues à différents "scores" pour les huit OMD ; les raisons de ces différences devront être étudiées avec attention et les aides devront le cas échéant être mieux ciblées pour permettre aux régions/pays "en retard" d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens ;
13. Soutient le concept développé par le PNUD d'un "cadre d'accélération" pour aider depuis 2010 des Etats à repérer et à surmonter les obstacles à leur progrès dans la mise en oeuvre d'initiatives (avec l'assistance de partenaires internationaux) pour accroître leur niveau de développement.
14. Recommande de faire activement participer les populations locales à l'utilisation de l'aide qui leur est accordée (à construire "avec eux", plutôt que construire "pour eux"), c'est-à-dire impliquer les populations locales pour éviter le rejet ou le désintérêt de leur part et développer plus de confiance dans les gens envoyés là-bas par les pays développés pour aider.
15. Demande que les investissements dans l'éducation soient davantage dans les personnes et moins dans les infrastructures.

16. Réaffirme la nécessité de construire plus de puits et de systèmes d'acheminement de l'eau potable pour faciliter la diffusion d'une meilleure hygiène dans les foyers, y compris dans les localités isolées des Etats africains.
17. Appelle à réformer l'aide au développement en favorisant les investissements de long terme et en promouvant une meilleure coordination entre les différents participants.
18. Invite à favoriser une aide "passive" qui rende les populations plus impliquées, plus actives et plus indépendantes, plutôt que de perpétuer les aides ponctuelles qui ne peuvent générer un effet multiplicateur en raison de l'absence de formation satisfaisante avec les autochtones et de collaboration suffisante avec eux.
19. Recommande d'accroître encore le rôle des ONG et leur coordination, afin de maximiser l'impact de leur action dans les zones et auprès des populations soutenues.
20. Souhaite que l'aide internationale aux Etats en développement soit gérée par les ONG actives sur le terrain plutôt que par les administrations des Etats bénéficiaires en raison des risques élevés de corruption et de détournement des fonds dans un certain nombre d'Etats, notamment les moins développés et ceux qui ne sont pas démocratiques.
21. Souligne que le rôle des entreprises multinationales peut être problématique, que ce soit par exemple parce que certains Etats "achètent l'Afrique" (souvent par l'entremise de grandes entreprises nationales partiellement ou totalement publiques) ou en raison du travail des enfants.
22. Invite à conditionner l'aide financière internationale à davantage d'exigences en matière de réformes politiques et institutionnelles, notamment le développement de l'Etat de droit, d'une justice indépendante et d'une administration compétente et intègre.
23. Estime qu'il est important de systématiquement attacher l'argent à des projets précis et concrets afin de pouvoir mesurer l'impact de l'aide.
24. Suggère d'aider les pays pauvres non seulement par des aides financières directes mais également en stimulant le développement de leur économie, par exemple en facilitant davantage l'importation de produits locaux, notamment de biens transformés plutôt que de simples matières premières (agricoles ou minérales) vendues à bas prix, ce qui aura également pour effet que les travailleurs locaux auront un meilleur emploi, donc des ressources accrues pour investir dans l'économie et le développement locaux.